



METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 25 NOVEMBRE 2016**

CM2016/11/03 : PACTE ETAT-METROPOLES – Pacte Métropolitain d'Innovation

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calmégane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone

(jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonec, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calmégane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougine (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonec), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougine), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-

Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Böhellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere

La signature du Pacte Etat Métropoles le 6 juillet 2016 consacre les métropoles comme locomotives et laboratoires d'innovation pour le développement territorial et la ville de demain. En signant cette plateforme nationale, l'Etat entend mettre en œuvre une stratégie nationale d'accompagnement de quinze métropoles qui se décline par territoire métropolitain par l'élaboration d'un Pacte Métropolitain d'Innovation.

La Métropole du Grand Paris a choisi de mettre la construction d'une métropole résiliente au cœur de son Pacte Métropolitain d'Innovation et de déployer des actions exemplaires et des expérimentations innovantes.

Le Pacte Métropolitain d'Innovation permettra d'appuyer financièrement et juridiquement des projets et des actions mis en place dans les communes et territoires de la Métropole du Grand Paris.

A l'heure des grands changements climatiques, économiques, sociaux et internationaux, et face au défi de la métropolisation, l'élaboration et la mise en œuvre de ce Pacte Métropolitain d'Innovation constitue un des jalons essentiels de la construction d'une métropole innovante, plus adaptée et adaptable aux enjeux actuels et futurs, et capable de fonctionner plus efficacement et durablement face aux risques, aux bouleversements à court, moyen et long terme.

Ainsi, la déclinaison des actions engagées au titre du pacte permettra notamment la mobilisation d'une enveloppe de 16 millions d'euros de crédits FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) en 2017.

La thématique de la métropole résiliente s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Métropole du Grand Paris depuis sa création, dans le champ de ses compétences. Elle a vocation à privilégier les approches transversales et les projets exemplaires portés par les communes et

territoires de la MGP. Sont ainsi proposés au financement au titre du Pacte, des projets de transition énergétique de l'habitat, d'aménagement afin d'améliorer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, de franchissement et de mise en avant des mobilités douces.

Le Pacte Métropolitain d'Innovation s'inscrit dans une démarche de partenariat, en intégrant les communes et territoires de la métropole à sa mise en œuvre et en permettant d'accéder à des financements spécifiques pour les maîtres d'ouvrages des projets résilients (Caisse des Dépôts et CGI)

Enfin, le Pacte permet d'élargir cette stratégie métropolitaine de résilience en y associant, dans le cadre des Contrats de Coopération Métropolitains, les communes et EPCI limitrophes de la Métropole du Grand Paris.

Le projet de Pacte est joint à la présente délibération.

Les propositions d'actions à financer au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation pour l'année 2017 seront soumises à délibération d'un prochain Bureau de la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil :

- D'approuver le projet de Pacte Métropolitain d'Innovation
- D'autoriser le président à le signer.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu le Pacte Etat Métropoles signé à Lyon le 6 juillet 2016,

Vu le projet de Pacte Métropolitain d'Innovation joint en annexe,

La commission Aménagement du territoire métropolitain consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de Pacte Métropolitain d'innovation de la Métropole du Grand Paris, tel qu'annexé à la présente,

AUTORISE le Président à le signer.

DIT que les propositions d'actions à financer au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation pour l'année 2017 seront soumises à délibération d'un prochain Bureau de la Métropole

ADOpte A LA MAJORITE :

- 147 VOIX POUR
- 31 ABSTENTIONS

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre



100

Pacte Métropolitain d'Innovation de la Métropole du Grand Paris

Introduction : un nouveau jalon pour la construction de la Métropole du Grand Paris

Signé le 6 juillet 2016 le **Pacte État-Métropoles** marque une nouvelle étape dans la refonte du partenariat entre l'État et les territoires métropolitains.

Cette plateforme nationale fait l'objet de déclinaisons à l'échelle de chaque métropole française, grâce à des **pactes métropolitains d'innovation**.

Ces pactes ouvrent le droit à des aides de l'Etat aux métropoles et aux collectivités qui les constituent pour un appui financier, juridique et opérationnel en vue de projets innovants contribuant à construire la ville de demain selon trois axes :

- axe 1 : la transition énergétique et l'environnement,
- axe 2 : la ville intelligente et les mobilités,
- axe 3 : l'excellence économique et le rayonnement international.

Les pactes métropolitains d'innovation peuvent comprendre des contrats de coopération métropolitaine, signés avec les EPCI adjacents.

A l'heure des grands changements climatiques, économiques et sociaux, face au défi de la métropolisation à l'échelle locale comme mondiale, face aux risques et aux bouleversements de court, moyen et long terme, un nouveau jalon est nécessaire pour la construction partenariale d'une métropole innovante, adaptée et adaptable, capable de fonctionner plus efficacement et durablement.

C'est dans ce contexte, qu'en partenariat avec les ministères des Collectivités, de l'Environnement et du Logement, que la Métropole du Grand Paris a choisi de placer le thème de la construction d'une métropole résiliente au cœur de l'élaboration du présent **Pacte d'Innovation de la Métropole du Grand Paris**, dont la mise en œuvre permettra de déployer des actions exemplaires et des expérimentations innovantes.

Ce document définit :

- les principaux enjeux et objectifs de la démarche,
- la nature des projets et leurs conditions de mise en œuvre,
- les modalités de diffusion des innovations proposées en vue d'un partage d'expérience.

